

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2020 – 20 h00

L'an deux mille vingt, le onze décembre à vingt heures, se sont réunis dans la salle polyvalente de Lhuis, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 5 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Emmanuel GINET Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Claire TRICHON, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle VAUDRAY □ procuration à Christian CONAND
Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Mme Claire TRICHON

I – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 6 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu du 6 novembre 2020 est validé à l'unanimité.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Créances éteintes

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'admettre en non-valeur :

- 761.96 € pour le budget eau
- 1122.50 € pour le budget assainissement **3-3 Régie cantine**

Ces pertes correspondent à des factures non recouvrées par le Trésor Public, les débiteurs étant insolvable.

2-2 Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve pour le budget eau et assainissement les décisions modificatives de transfert de crédit de compte excédentaire à compte déficitaire.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Prévision rentrée scolaire 2021-2022

Une rencontre entre Mme Vuillaume, inspectrice d'académie, et les élus a eu lieu pour aborder l'avenir des classes. Aujourd'hui l'effectif envisagé pour la prochaine rentrée est de 60 élèves, ce qui entraînera la fermeture d'une classe. Malgré cette nouvelle pas très réjouissante mais obligée, l'inspectrice a souligné la qualité des infrastructures de l'école.

3-2 Instruction dans la famille

Un enfant a été retiré de l'école pour être scolarisé à domicile. A la demande de l'inspection académique une enquête a été réalisée au domicile de la famille par M. Le Maire et un élu (C. Thevenoux), un rapport a été transmis à l'inspection.

3-3 Régie cantine

La régie de la cantine doit se mettre en conformité suite à la loi sur le paiement par voie dématérialisée. Plusieurs pistes ont été envisagées dont l'acquisition d'un logiciel, mais le coût reste élevé, entre 3500€ et 5000€ sans compter les frais de maintenance de 400 €

annuel. Le conseil municipal opte pour l'achat d'un TPE (Terminal de Paiement Electronique) dont le prix avoisine les 400 € et les frais de maintenance 150 €.

IV - VOIRIE/RESEAUX/TRAVAUX DIVERS

4-1 Traversée du Bourg

Sept entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour les travaux du bourg. Des confirmations/informations techniques et tarifaires ont été demandées. Lorsque les conditions sanitaires le permettront, une réunion publique expliquant l'enjeu des travaux engagés sera organisée.

Pour le suivi des travaux une nouvelle convention avec l'Agence Départementale de l'Ain a été signée.

4-2 Elagage

Cette année l'élagage a été réalisé par Éric VAUDRAY. Comme l'année précédente, une provision de 150h avait été faite. A ce jour seulement 135h ont été réalisées en incluant plus de secteurs. Les heures restantes vont être affectées aux chemins de la montagne de Lhuis en concertation avec l'ONF.

V - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

5-1 Restaurant

Les travaux de mise en conformité PMR pour le restaurant sont en cours. La réfection de la toiture et le remplacement des menuiseries suivront.

5-2 Appartement T4 – Second étage du bâtiment de la mairie

L'appartement T4 a trouvé preneur à compter du 1er décembre 2020, pour un loyer mensuel de 465€.

5-3 Croix d'Ansolin

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'acquisition par la commune de la croix d'Ansolin pour 1€ symbolique. Cette croix menaçait de tomber et nécessitait des travaux de réfection rapide pour préserver ce patrimoine communal.

5-4 Parcelle à Rix

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'acquisition de 6m² à Rix, en bordure du chemin de la Croisette pour 1€ symbolique, permettant de sécuriser le passage des véhicules et engins agricoles sur cette voie communale.

5-5 Cession parcellaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la cession de 5m² d'un terrain communal. Après bornage, il s'est avéré que l'escalier et le perron d'un bien, étaient situés sur l'espace communal. Afin de régulariser la situation, une parcelle a été créée et cédée à titre onéreux aux propriétaires qui s'acquitteront également des autres frais engagés par cette cession.

5-6 Convention avec l'association BARRAC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local à l'association BARRAC (Bugey Antigaspi - Récupère - Recycle - Apporte ses Compétences et sa convivialité)

5-7 Local de l'office de Tourisme

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention de restitution à la commune du local anciennement affecté à l'Office du Tourisme.

VI - CCPA

Quinze panneaux de randonnées vont être rénovés ou posés. Les travaux devraient avoir lieu début d'année 2021.

Guillaume Ducolomb arrive à 21h15

VII - GESTIONS DES AFFAIRES COURANTES

7-1 Factures impayées

A ce jour la commune enregistre 16 486€ d'impayés entre les factures de consommation d'eau et d'assainissement. Il a été décidé par la commission en charge de ce volet, de se rendre chez les personnes qui ont des impayés pour permettre le recouvrement de ces factures. En cas de non-paiement, une relance leur sera jointe lors de la prochaine facturation (1er semestre 2021).

7-2 Micro-crèche

La personne à l'origine du projet micro-crèche a entrepris plusieurs démarches :

- une enquête afin de connaître la fréquentation éventuelle d'enfants à la micro-crèche. Pour être rentable, l'effectif doit être de 12 enfants en moyenne.
- une évaluation des coûts financiers sur la construction du bâtiment et son environnement.

Au vu des différents retours, le projet semble plus ou moins compromis. Cependant l'équipe municipale reste à l'écoute pour d'éventuels échanges.

VIII - DIVERS

8-1 Demande de subvention

La commune ne donne pas suite à la demande de subvention de la MFR où est scolarisé un enfant de Lhuis.

8-2 Dépistage Covid

La région AURA a sollicité la commune pour organiser la campagne annoncée de test covid les 18-19 et 20 décembre. Les prélèvements auront lieu dans la salle des fêtes de Lhuis, et le résultat sera communiqué tout de suite. Trois infirmières du cabinet de Serrières de Briord/Lhuis pour réaliser les tests, et leur secrétaire, seront mobilisées. Pour se faire dépister, chaque personne doit se munir de son masque et de sa carte vitale. Il est important que tout le monde soit mobilisé pour couper les chaînes de contaminations qui pourraient avoir lieu pour les fêtes, et avancer vers un futur plus serein.

Séance levée à 22h30.

Compte rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

**Le secrétariat de mairie sera fermé du
24 décembre 2020 au 3 janvier 2021**